

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 9 décembre 2011

L'an deux mille onze, le neuf décembre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : monsieur LUCET, maire ; madame GOHARD 2^{ème} adjointe ; madame GARCIA 3^{ème} adjointe ; madame LANEN ; madame RENAUD ; monsieur BOSSE 4^{ème} adjoint ; monsieur BRILLANT ; monsieur VACHETTE et monsieur GOSSE.

Absents excusés : monsieur MEULENYSER donne procuration à Rémi LUCET
Madame VAUVERT 1^{ère} adjointe Madame DUMONTET et Mademoiselle MEANCE.

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire demande au Conseil d'ajouter une délibération hors ordre du jour : la fiscalisation des Syndicats SICS et Ru de Gally
Le conseil accepte de délibérer.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Délibération pour fiscalisation des Syndicats « SICS » et « Ru de Gally » : Monsieur le Maire explique que, comme toutes les villes le font, il convient de fiscaliser la participation aux frais de fonctionnement des Syndicats du « SICS » et du « Ru de Gally ». Même si cela n'est pas encore obligatoire, un maintien de la situation pourrait mettre en péril nos demandes de subventions à venir (cela a failli être le cas pour le futur contrat rural).
Cette fiscalisation des Syndicats sera mise en place pour l'exercice 2012.
Sept pour et trois contre (monsieur Vachette, monsieur Meulenyser et madame Gohard)

Délibérations pour l'AOT avec les Petits Chaperons rouges, et la mise à disposition à temps partielle de personnel communal : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'au cours de la séance du 27 octobre une délibération de principe avait été prise pour une AOT avec la société LPCR, concernant la question du futur CLSH. Il explique qu'il convient maintenant de l'autoriser à signer l'AOT, d'affermage et la convention de mise à disposition à la société « Les petits Chaperons Rouges » de personnel communal à temps partiel pour le fonctionnement du CLSH.

Laurent Meulenyser fait remarquer au Conseil la cohérence pédagogique de réunir sur un même site la crèche et le centre de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'investissement de ces travaux seront amortis en quatre années de fonctionnement et que la convention est signée pour 12 ans.

A l'unanimité, le conseil Municipal, autorise le maire à signer ces conventions

Délibération pour indemnités accessoires pour un agent à temps partiel pour le suivi de la mise à jour du site internet de la commune: Monsieur le Maire explique que depuis de longs mois le site internet de la commune végète. Il propose au Conseil de faire appel à un agent du service communication de Beynes pour remettre en activité le site, ceci pour une courte période. Ensuite le suivi sera assuré par Pascal. Il convient donc de délibérer pour les indemnités accessoires.(18 €/h).

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le montant horaire de l'indemnité accessoire à 18 euros/h.

Délibération pour décision modificative n°2 : Monsieur le Maire explique qu'il convient en cette fin d'année de prendre une décision modificative n° 2 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Nature	Mouvements	Chap	Nature	Mouvements
011	611	26 662,00	013	6459	2 328,00
			70	7037	800,00
				70848	219,00
				70878	1 213,00
66	6615	1 000,00	74	7472	476,00
				74718	22 626,00

A l'unanimité, le Conseil adopte la décision modificative n° 2 sur le budget général

Délibération pour Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général dans le cadre du programme triennal 2012-2013-2014 : Monsieur le Maire explique que le coût des travaux de voiries sur la commune sont recevables d'une subvention de la part du Conseil Général dans le cadre du programme triennal 2012-2013-2014. Il informe le Conseil que des travaux de voirie sont nécessaires rue des Ecoles : les trottoirs et réseau d'assainissement. Travaux également rue Bartholomé.

Il demande au Conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil autorise Le Maire à solliciter cette subvention.

Délibération pour l'IAT des agents de la commune : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour se mettre en conformité avec les directives du centre intercommunal de gestion (CIG). L'IAT ne sera plus déduite à compter du 11^{ème} jour d'arrêt maladie comme auparavant mais perçue intégralement par les salariés dès le premier jour et pour toute la durée de l'absence.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition

Informations du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cloche « Oriane » est arrivée ce jour dans l'église et qu'elle sera baptisée le 10 décembre 2011, en présence de sa marraine, Oriane Jamet et de son parrain Jean Daumas.

Il informe le Conseil que la commune de Thiverval-Grignon a reçu la Marianne de la Parité, décoration remise à Monsieur le Maire en présence de Catherine TASCA, vice Présidente du Sénat. Cette décoration récompense la composition du Conseil Municipal qui comprend de nombreuses femmes à des postes importants.

Tour de table

Laurent MEULENYSER informe le conseil que le TGV sortira avant Noël.

Marie GARCIA fait part au Conseil qu'elle va recevoir différents opérateurs pour mettre en concurrence notre opérateur actuel, orange.

Nadine GOHARD fait part au Conseil qu'elle a été contactée par un étudiant de l'agroparistech en grande précarité. Elle craint que ce type de situation ne devienne régulière. Pour l'instant, elle conseille un rapprochement vers les services sociaux de cette administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 15